

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00726 Numéro SIREN : 402 767 073 Nom ou dénomination : A.S.R. EQUIPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2023 sous le numéro de dépôt 7677

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R.										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																													
Adresse de l'entreprise 9 Rue de la Halotte										77470 TRILPORT										Durée de l'exercice précédent* 12																			
Numéro SIRET*										40276707300032										Néant ☐ *																			
Signé électroniquement le 01/08/2023 par RICHARD PETRE																				Exercice N clos le, 1122022					N-1 1122021														
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3					Net 4														
 Signed with universign										(I) AA																													
										AB					AC																								
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										CX					CQ																								
										AF					AG					7 696																			
										AH					AI																								
										AJ					AK																								
										AL					AM																								
										AN					AO																								
										AP					AQ					121 247																			
										AR					AS					22 187					1 070					1 485									
										AT					AU					63 445					17 122					25 057									
										AV					AW																								
										AX					AY																								
										CS					CT																								
										CU					CV																								
										BB					BC																								
										BD					BE																								
BF					BG																																		
BH					BI					19 430					19 430					19 430																			
TOTAL (II)										BJ					234 005					BK					196 382					37 622					45 972				
ACTIF CIRCULANT STOCKS *										BL					BM																								
										BN					BO					57 100					57 100														
										BP					BQ																								
										BR					BS																								
										BT					BU					421 986					421 986					311 058									
										BV					BW					17 400					17 400					19 339									
										BX					BY					843 382					843 382					717 501									
										BZ					CA					131 272					131 272					92 305									
										CB					CC																								
										CD					CE																								
DIVERS CRÉANCES										CF					CG					417 233					686 936														
										CH					CI					5 407					5 407					5 404									
Comptes de régularisation										CJ					CK					1 893 779					1 832 542														
										CW																													
										CM																													
										CN																													
										CO					1A					196 382					1 931 401					1 878 514									
Renvois : (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					CP					19 430					(3) Part à plus d'un an : CR														
Clause de réserve de propriété : *					Immobilisations :					Stocks :										Créances :																			

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.5...0.0.0.....)	DA	75 000	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 500	7 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	225 565	180 963
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	107 005	124 603
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	415 070	388 065
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	95 679	122 598
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	208 793	157 658
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	35 229	101 450
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	544 796	802 101
	Dettes fiscales et sociales	DY	216 841	217 103
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	185 992	89 540
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	229 000	
	TOTAL (IV)	EC	1 516 331	1 490 449
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 931 401	1 878 514
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 448 241	1 398 864
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	684	886

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :SAS A.S.R.

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste3		
INCORP.	Frais d'établissement de l'établissement le 01/08/2023 parTOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II					KD	7 696	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	121 247	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	22 187	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	42 556	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	13 610	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 279	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	206 878	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	19 430	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	19 430	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	234 005	ØH		ØJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I			IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II			IO		LV	7 696	1X	7 696	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG	121 247	MI	121 247
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	22 187	MK	22 187	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM	42 556	MN	42 556
		Matériel de transport			IV		MP	13 610	MQ	13 610
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	7 279	MT	7 279
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	206 878	NH	206 878	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	
		Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	19 430	2F	19 430		
TOTAL IV			I3		NJ	19 430	NK	19 430		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	234 005	ØL	ØM	234 005	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

O. C. E.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R. Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1	Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :SAS A. S. R.

Néant☐*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 696	PF		PG		PH	7 696
TOTAL I		RK	7 696	RM		RN		RO	7 696
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	121 247	PW		PX		PY	121 247
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	20 702	QA	415	QB		QC	21 117
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	31 190	QE	3 764	QF		QG	34 954
	immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	1 943	QI	3 403	QJ		QK
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5 254	QM	768	QN		QO	6 023
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	180 336	QV	8 350	QW		QX	188 686
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	188 033	QP	8 350	QQ		QR	196 382

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

O. C. E.

Désignation de l'entreprise : SAS A . S . R .

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N	16 510	6P		6R	16 510	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	16 510	TY		TZ	16 510	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	16 510	UB		UC	16 510	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF	16 510		
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R. Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

UM

UR

UV

UN

US

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation
prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres collectivités publiques

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

VD

VE

VF

RENOIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VD

VE

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres collectivités publiques

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)

Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *

Produits constatés d'avance

TOTAUX

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

95 679

27 589

68 090

544 796

69 730

49 811

95 310

1 991

208 793

185 992

229 000

1 481 102

26 717

208 793

185 992

229 000

1 413 012

68 090

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

VL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

En Euros.

O. C. E.

A.S.R EQUIPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 RUE DE LA HALOTTE
ZAC DE LA HALOTTE, 77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 juin,
A 14 h 30,

La société ARGEST, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 3 PAS DES CORDELIERS, 77700 SERRIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879 296 051 RCS MEAUX,
Représentée par son , ,

Associée unique de la société A.S.R EQUIPEMENT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, ARGEST, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 379 euros ainsi que l'impôt correspondant de 845,00 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 107 005,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	107 005,23 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	225 565,07 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	332 570,30 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 80,00 euros par action	80 000,00 euros
Le solde	252 570.30 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 252 570,30 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Exercice clos le 31/12/2020 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Exercice clos le 31/12/2021 :

80 000 euros, soit 80,00 euros par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ARGEST

A.S.R EQUIPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 RUE DE LA HALOTTE
ZAC DE LA HALOTTE, 77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 107 005,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	107 005,23 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	225 565,07 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	332 570,30 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 80,00 euros par action	80 000,00 euros
Le solde	252 570.30 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 252 570,30 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Exercice clos le 31/12/2020 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Exercice clos le 31/12/2021 :

80 000 euros, soit 80,00 euros par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Certifié conforme
La Présidente

Signé électroniquement le 01/08/2023 par
RICHARD PETRE

 Signed with
universign

